

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

 Chronique locale..... 3 la ligne
 Reclames..... 1 fr.
 Annonces anglaises..... 5 fr.

 Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

 ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE :
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

 Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
 Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

 Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

LES ÉVÈNEMENTS D'ÉGYPTÉ

L'Égypte nous prouve une fois de plus que tout est bien qui finit bien. Le *pronunciamento* des trois colonels égyptiens, qui a failli mettre l'Europe sans dessous-dessous, vient d'avoir, paraît-il, les résultats les plus heureux. Chérif-Pacha, dont l'avènement au pouvoir était un des principaux objets du mouvement militaire, a réussi à former un cabinet dont tout le monde est content. Il a surtout réussi à persuader aux colonels qui l'ont porté au pouvoir, avec l'appui de 4,000 soldats et de 18 canons, qu'ils devaient être suffisamment satisfaits par le renversement du cabinet Riaz-Pacha et par son arrivée, à lui à la tête des affaires pour ne rien réclamer d'autre.

On sait, en effet, que les trois colonels égyptiens avaient un programme qui se divisait en trois articles : le premier portait sur le changement de ministère, le second sur l'augmentation de l'effectif de l'armée égyptienne, le troisième sur la convocation d'une assemblée de notables et sur l'élaboration d'une constitution.

Or, des deux derniers articles il n'est plus question ; Chérif-Pacha a même obtenu des trois colonels l'engagement formel qu'ils quitteraient le Caire avec leurs régiments, le jour où il jugerait prudent de les éloigner, et ce jour, bien entendu, ne saurait être éloigné.

Tout est donc pour le mieux, du moins pour le moment, car il reste à savoir quelle sera l'attitude du nouveau ministre ? On s'accorde du moins à reconnaître qu'il sera toujours plus populaire que le précédent ; celui-ci était arrivé à une telle impopularité, qu'une crise ministérielle paraissait depuis longtemps inévitable. Les trois colonels ont provoqué cette crise en l'absence de toute espèce de Parlement et cette crise s'est dénouée de la plus heureuse façon. Réduit à ces proportions, le *pronunciamento* du Caire n'aurait absolument rien d'inquiétant et ne serait plus qu'un simple trait de mœurs politiques et militaires d'un peuple pour lequel la vie parlementaire est, et sera pendant longtemps encore lettre morte.

Le commissaire extraordinaire de la Sublime Porte, qui devait aller en Égypte pour s'enquérir exactement de ce qui se passait, n'aura donc pas besoin de se déranger ; d'un autre côté, la grosse question d'une intervention directe de l'Angleterre et de la France, en Égypte, se trouve écartée.

Cependant, les esprits clairvoyants et sensés ont quelque peine à admettre que tout soit pour le mieux dans un pays où le souverain se voit dicter le choix de ses ministres par

trois colonels, escortés de 4,000 hommes et de 18 canons. Il est vrai que ce souverain n'a pas fait preuve lui-même d'un grand tact en appelant naguère au pouvoir un homme qui n'avait que son titre de courtisan à cet honneur et dont l'incapacité et la suffisance rappelaient trop ces personnages d'opérette qui portent des clefs ou de soleils dans les dos.

On dit que Chérif-Pacha, le nouveau premier ministre, est loin de ressembler à Riaz-Pacha ; c'est un parfait gentleman, ancien élève de Saumur, élevé à la française, ayant épousé la fille d'un colonel français, aimant les arts, le luxe et les honneurs, possédant enfin un caractère tant soit peu hautain, qui ne le prédispose guère à se laisser influencer par des colonels avec ou sans troupes derrière eux.

Quant à savoir ce que gagne l'influence française dans ce changement, il serait malaisé de le préjuger ; ce dont on peut être certain, c'est que l'influence de l'Angleterre ne doit rien y perdre, en admettant même qu'elle soit restée étrangère à sa préparation. Nous avons vu, en effet, qu'elle a pris une certaine part au dénouement de cette affaire et qu'elle a été parfaitement renseignée sur ses moindres phases. La France, au contraire, a joué un rôle tellement effacé, qu'on est obligé d'admettre que le *pronunciamento* du Caire a dû la surprendre tant soit peu.

Ceci nous permet de conclure que cet incident est un avertissement dont notre ministre des affaires étrangères fera bien de tenir compte, s'il ne veut exposer la France en Orient à des surprises d'un caractère plus grave.

En Alsace-Lorraine

LA FIN D'UN JOURNAL

Nous avons déjà annoncé à nos lecteurs la suppression de la *Presse d'Alsace et de Lorraine*.

Cet événement marque l'ouverture de la campagne électorale et indique ce qu'on doit attendre de l'administration allemande durant cette période.

M. de Manteuffel avait bien exprimé dans deux toasts demeurés célèbres : « Ou vous serez Allemands, ou vous ne serez pas ! »

Il y a longtemps de cela — c'était au commencement de l'année. Aujourd'hui, il tient parole.

La *Presse d'Alsace et de Lorraine* fut créée, au printemps de 1880, par un groupe de députés et de citoyens indépendants.

Elle n'avait pas pour mission de combattre ; elle avait pour mandat de défendre. La suite a prouvé que ce programme a été fidèlement rempli. Mais cette probité même, dans l'observation de son programme, devait dès ses commencements la perdre. Un ennemi qui observe les lois du combat est plus à craindre qu'un ennemi qui les transgresse.

Les fondateurs de la *Presse d'Alsace et de Lorraine* avaient confié le gouvernement de cette publication à un homme jeune, ardent dans sa foi, plein de

prudence dans sa tactique : M. Edouard Heim, journaliste de talent, patriote convaincu.

Dès ses débuts, notre confrère fut en butte aux attaques des autonomistes. C'était un ennemi, il fallait s'en défendre à tout prix.

Les polémiques aidant, l'autorité ne fut pas longtemps à se mêler de la partie. En effet, la *Presse* n'avait pas six mois qu'on la citait devant le tribunal. Mais, en dépit de ce fameux procureur Popp, décrit par Tisset, qui mange tous les jours un Français à son déjeuner, la *Presse* fut acquittée.

Quelques temps après, M. Heim ayant demandé réparation au directeur du *Journal d'Alsace*, à cause d'un article qu'il trouvait injurieux pour sa personne, on profita de cette circonstance pour le citer à nouveau devant le juge d'instruction. Ne pouvant faire disparaître le journal, il s'agissait de mettre à l'ombre son directeur, et le délit était tout trouvé dans le seul fait de l'envoi de témoins.

Car l'Allemagne, soi-disant berceau de la chevalerie, non-seulement n'admet pas le duel, mais encore poursuit tout ce qui peut ressembler à une vaillance de duel.

Les témoins de M. Heim furent également inquiétés. Cependant, l'aventure paraissant trop grotesque, on finit par libeller une ordonnance de non-lieu.

Mais la perte de la *Presse* était jurée. Sans doute elle faisait partie des projets de propagande affectueuse résolus en haut lieu. Il fallait en finir.

On essaya donc une dernière fois des tribunaux, mais vainement. Bismarck lui-même s'en mêla : il demanda des poursuites contre la *Presse* pour insultes au Reichstag ; mais le Reichstag, ne se trouvant pas suffisamment insulté, repoussa les poursuites. Puis on inventa que la simple reproduction d'un article tiré d'un journal allemand, lequel traitait que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure des Allemagnes, constituait un délit. Mais encore cette fois, le tribunal de Strasbourg, dans lequel se trouvent un ou deux juges qui, bien que ralliés au nouvel ordre de choses, n'oublient pas qu'ils sont sous un drapeau qui signifie liberté, renvoya l'accusateur de sa plainte.

Le bon plaisir formait donc dorénavant la seule juridiction auquel on pût s'adresser. On sait si son verdict s'est fait attendre.

Jedi dernier, un commissaire de police se présentait dans les bureaux de la *Presse*. Ce n'était pas la première fois qu'on y voyait ce personnage, fort poli, mais d'une curiosité dépassant l'indiscrétion. Il procéda, suivant son habitude, à une perquisition en règle, fourrageant jusque dans les crachoirs, puis saisit la composition du numéro qui devait paraître quelques heures plus tard. En même temps il signifiait à M. Edouard Heim un arrêté de suppression rendu par le Statthalter d'Alsace-Lorraine, en date du 12 de ce mois.

Voici la traduction de ce petit chef-d'œuvre d'autocratie :

Ba prenant possession de mes fonctions en Alsace-Lorraine, j'ai dispensé la presse de l'autorisation préalable. J'ai fait cela pour donner une pleine liberté à la discussion des intérêts du pays, estimant que, sur ce terrain, plus les feuilles publiques s'expriment avec indépendance et plus le pays en tirera de profit.

En revanche je ne saurais tolérer qu'il paraisse en Alsace-Lorraine des journaux qui ne servent que des intérêts étrangers et qui luttent contre la situation du droit public international du Reichsland.

C'est ce que la *Presse d'Alsace et de Lorraine* a fait à maintes reprises et encore spécialement dans son numéro 210 du 6 de ce mois.

En vertu des pouvoirs extraordinaires qui me sont conférés par l'article 13 de la loi du 30 décembre 1871, concernant l'organisation de l'administration, et l'article 2 de la loi du 4 juillet 1879, concernant la constitution et l'administration de l'Alsace-Lorraine, j'interdis, par la présente, la publication ultérieure de la feuille

plus flamboyant que l'éclair qui précède la foudre.

Pendant une seconde, il fut assommé. A la seconde suivante, une épouvantable colère charria tout son sang à son cerveau.

Il se vit joué, raillé, humilié... Sans se rendre compte de ce qu'il faisait, il se précipita sur le palier et, se penchant le long de la rampe, il appela à pleine voix :

— Monsieur !... monsieur !... M. de Breulh, qui déjà était arrivé au second étage, releva la tête.

— Remontez !... cria André.

Après un mouvement insaisissable d'hésitation, le gentilhomme obéit.

Lorsqu'il fut rentré dans l'atelier :

— Reprenez votre argent, monsieur, lui dit André d'une voix que la colère rendait à peine intelligible, reprenez ces billets.

— Qu'avez-vous ?... qu'y a-t-il ?

— Rien, sinon que j'ai réfléchi ; je ne puis faire, je ne ferai pas votre tableau.

— Ah ça... pourquoi ?

Pourquoi ?... M. de Breulh le savait parfaitement. Il comprenait que Sabine avait prononcé son nom et dit ses espérances. Peu généreux en cette circonstance, imprudent même, il abusait de la position si difficile et si délicate du jeune peintre.

— Parce que ! répondit André.

— Mais ce n'est pas une raison, cela !

André perdait la tête. Dire les raisons de son revirement soudain. Il fut mort plutôt que de prononcer le nom de Sabine. Il ne vit que la violence pour sortir d'une situation sans issue.

— Eh bien ! monsieur, fit-il avec un regard chargé de haine, admettez que votre figure m'a déplu !... C'est une raison, cela !

— Mais c'est une provocation, cela, monsieur André.

En présence de ce visiteur, André n'avait pas donné un regard à cette carte, mais dès qu'il fut seul, il la regarda.

Ce nom de Breulh-Faverley lui sauta aux yeux

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

62

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Au premier plan, deux hommes luttèrent qu'un troisième s'efforçait de séparer. Les vêtements déchirés laissaient voir les torsos nus. Les muscles saillaient sous les chairs palpitantes. Les visages avaient les contorsions de l'ivresse, de la haine et de la colère.

Un pou à droite, une femme, la cause du combat, était étendue à terre, les cheveux épars, une large blessure à la tempe, et deux de ses compagnons accroupis près d'elle, s'efforçaient de lui faire reprendre ses sens.

Quelques badauds faisaient cercle ; des enfants se sauyaient, et dans le lointain on apercevait les tricornes des sergents de ville qui accouraient...

Chose vulgaire ! oui. Scène vraie.

Et seule, la vérité, à cette heure, peut sauver l'art... mais la vraie, non la convenue, celle qui s'agrandit et généralise, non celle qui particularise et repétise...

C'est cette esquisse que désigna M. de Breulh.

— Voilà, dit-il, ce que je voudrais.

Alors André, avec cette insistance pratique que donne l'habitude des déceptions, entra dans les dé-

tails de l'exécution, s'expliquant sur la composition, sur les proportions à donner au sujet, sur les dimensions de la toile, sur tout enfin.

M. de Breulh, du geste et de la voix, approuvait.

— Ce que vous ferez, disait-il, sera bien fait ; que rien ne vous gêne ni ne vous inquiète : obéissez à vos inspirations.

Il brûlait, maintenant, d'en finir et de se retirer, ayant trop de délicatesse pour ne pas souffrir de la fausseté de la situation. La confiance d'André le gênait considérablement : il en perdait son assurance.

Toutes les conventions étaient arrêtées, et il fallut à M. de Breulh un effort de volonté pour aborder la question du prix de ce tableau qu'il commandait.

Peut-être s'attendait-il à des tergiversations, aux sinagres d'une fausse modestie et d'un désintéressement ridicule. Point.

— Monsieur, répondit dignement André, la valeur de la peinture étant toute de convention, je ne puis rien vous dire.

Une toile de la dimension que nous disons, coûte blanche, quatre-vingt francs. Couverte de couleur, elle peut n'avoir plus aucune valeur, ou valoir...

— Pensez-vous, interrompit M. de Breulh, qu'en vous offrant dix mille francs...

André eut un geste de protestation.

— Trop, fit-il, beaucoup trop.

— Cependant...

— En l'état actuel, n'étant pas plus connu que je suis, quatre mille francs seront un prix magnifique. Si cependant je réussais à défrayer mes espérances, eh bien !... je vous demanderais six mille francs.

— Soit, répondit M. de Breulh, voilà qui est dit. Il avait tiré de sa poche un élégant portefeuille, à son chiffre. Il y prit deux billets de mille francs qu'il posa sur la table, en disant :

Voilà toujours la moitié d'avance.

pas, il est permis d'espérer, étant donné les dispositions conciliantes de part et d'autre, que MM. Tirard et Barthélemy Saint-Hilaire pourront déposer sur le bureau des Chambres, dès la rentrée, les conventions provisoires réglant nos relations commerciales avec nos principaux voisins.

EN AFRIQUE

Paris, 18 septembre. — Plusieurs journaux du matin annoncent que le général Saussier, commandant du 19^e corps en Algérie, va être appelé au commandement en chef de l'armée expéditionnaire de Tunisie.

Nous croyons cette nouvelle inexacte. Ce sera le général Appert, commandant le 17^e corps de Toulouse, qui sera nommé au commandement de l'armée expéditionnaire en Tunisie.

Tunis, 18 septembre. — Tout est tranquille sur le littoral de la régence. Les troupes y sont installées dans d'excellentes conditions de salubrité et d'approvisionnement. Les villages de Kaoussa et de Karafalla, près de Sousse, ont fait leur soumission.

A Sousse et à Monastir nos troupes ont fait de fréquentes sorties et ont ramené 150 déserteurs de l'armée tunisienne.

La Goulette, 18 septembre. — M. Olry, capitaine de vaisseau, vient de prendre le commandement de l'Alma, dès l'arrivée de ce navire à La Goulette.

On rapporte que le cuirassé *La Galissonnière*, qui vient d'entrer dans le port, a envoyé quelques obus de 24 de Tell-el-Kebir, et que cette démonstration n'a pas laissé que de produire une excellente impression sur les villes du littoral.

On dément ici les bruits répandus par quelques journaux d'Europe, sur la démission du bey de Tunis.

Tunis, 18 septembre. — Les nouvelles de Tunis sont meilleures.

Le général Logerot a pris des mesures pour assurer le ravitaillement de l'eau à Tunis.

La colonne Sabattier a pu accomplir la mission dont elle était chargée, après avoir livré de nombreux combats, sans pertes sensibles pour nous.

Il paraît avéré que beaucoup de révoltés ont l'intention de demander l'aman au bey et de lui assurer qu'ils seraient toujours soumis à sa personne ou à son successeur.

NOS FORCES EN AFRIQUE

Plusieurs de nos confrères ont publié au sujet des troupes d'Afrique des statistiques que nous avons lieu de croire inexactes.

Voici, d'après les renseignements qui ont été pris à bonne source, les chiffres exacts tant des troupes actuellement en Tunisie que des troupes envoyées de France en Algérie.

Troupes actuellement en Tunisie

38 bataillons d'infanterie de ligne, 4 bataillons de chasseurs à pied.
4 régiments de cavalerie, 1 batterie à pied, 3 batteries montées, 9 batteries et une section de mitrailleuses.

6 compagnies et 1 escouade du génie.
7 compagnies du train des équipages.

Troupes envoyées de France en Algérie

23 bataillons d'infanterie de ligne.
1 régiment de cavalerie.
1 batterie montée.
2 batteries de montagne.
2 sections de mitrailleuses.
1 compagnie du génie.
2 compagnies de chemins de fer.
2 compagnies du train des équipages.

Récapitulation sommaire

TUNISIE			
	Officiers	Troupes	Chevaux Mulets
Infanterie : 38 bataillons de ligne.....	577	22.848	128
— 4 bataillons de chasseurs.....	65	2.035	16
Total....	642	24.883	144

Cavalerie : Quatre régiments.....	100	1.869	1.986
Artillerie.....	98	2.141	672 668
Génie : 6 compagnies et une escouade.....	25	700	71
Train des équipages : 7 compagnies.....	26	1.671	2241.490
Etais-majors, services administratifs et gendarmerie.....	126	910	30 9
Total général.....	957	32.174	3 127 2.176

ALGERIE

	Officiers	Troupes	Chevaux	Mulets
Infanterie : 23 bataillons.....	347	11.500	73	
Cavalerie : 1 régiment.....	25	439	430	
Artillerie : 5 batteries.....	17	1.004	530	350
Génie : 3 compagnies.....	12	369	9	
Train des équipages.....	12	1.173	152	1.490
Total.....	413	14.479	1.134	1.840

Récapitulation générale..... 1.370 46.653 4.321 4.016

Emplacements des troupes en Tunisie.

Gardmaou. — 1 bataillon du 93^e régiment de ligne.

Ain-Draham. 1 bataillon du 18^e, 22^e.

Beja. — 1 bataillon des 57^e, 142^e.

Kef. — 1 bataillon des 83^e, 123^e.

Bizerte. — 1 bat. des 38^e, 20^e, 65^e.

Tabarka. — 1 bat. du 143^e.

Fernana. — 1 bat. du 88^e.

Gabès. — 1 bat. des 107^e, 14^e, lieutenant-colonel Mille.

Sfax. — 1 bat. des 136^e, 93^e, 77^e, 137^e, 92^e, lieutenant-colonel Dubugue.

Djerba. — 1 bat. des 73^e, 71^e, lieutenant-colonel Bernat.

La Goulette. — 1 bat. des 114^e, 118^e, 80^e, lieutenant-colonel Brault.

Brigade n° 5. — 1 bat. des 125^e, 135^e, lieutenant-colonel Corréard.

Id. — 1 bat. des 6^e, 25^e, 55^e, lieutenant-colonel Quinemand.

Brigade n° 6. — 1 bat. des 33^e, 43^e, 110^e, lieutenant-colonel Frugermouth.

Id. — 1 bat. des 8^e, 73^e, 127^e, lieutenant-colonel Debourd.

Id. — 1 bat. des 66^e, 116^e, 48^e, lieutenant-colonel Moulin.

Informations

Paris, 18 septembre.

Les combinaisons ministérielles

M. Gambetta n'est pas à Paris.

On assure qu'il se trouve dans l'Yonne, chez M. Guichard, député.

De là, il doit se rendre en Suisse, au château des Crêtes, chez M. Arnaud de l'Arège.

Cette absence de M. Gambetta ne permet pas d'attacher une importance véritable au bruit qui courtait ce matin, et d'après lequel il serait disposé à accepter le portefeuille de l'intérieur.

Tant que le président de la République sera à Mont-sous-Vaudrey aucune combinaison sérieuse ne peut être discutée.

Mouvement diplomatique

A la fin du mois de septembre courant paraîtra un mouvement diplomatique et consulaire assez important.

Ce mouvement doit comprendre la nomination, comme consul-suppléant, d'un certain nombre de jeunes gens qui ont accompli au ministère des affaires étrangères, deux années de stage réglementaire.

Un faux bruit

Nous sommes en mesure de démentir la retraite de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont le bruit avait couru hier soir.

Les prétendus dissentiments qui auraient existé entre le ministre des affaires étrangères et ses collègues au sujet des affaires d'Espagne sont dénués de tout fondement.

Le Conseil général de la Corse

M. le ministre de l'intérieur a reçu d'Ajaccio la dépêche suivante, émanée des membres de la minorité républicaine du conseil général de la Corse :

M. le ministre de l'intérieur,

La droite du conseil général de la Corse a illégalement supprimé aujourd'hui au procès-verbal, les discours prononcés par le doyen d'âge, M. Franchini, président du bureau provisoire, qui affirmait la reconnaissance du pays pour le gouvernement de la République et témoignait toute sa sympathie pour l'administration de M. le préfet de la Corse; les soussignés, formant la minorité républicaine du conseil, réunis hors session, et après avoir inutilement protesté par leur vote en séance publi-

que contre cette nouvelle violation de la loi, déclarent s'associer hautement aux sentiments manifestés par leur doyen d'âge, et renouvellent à M. le ministre de l'intérieur leur confiance absolue dans l'administration distinguée qui a l'honneur de représenter en Corse le gouvernement de la République.

D. F. Cascardi, président; A. Franchini, Petrucci, Ucciani, Martin, Martin Peroldi, député; Emmanuel Arène, Léopold Grimaldi, Giordani de Corsi, P. Cusuppi, Masso, Marchetti, Philippe-Joseph Arène, M. S. Peretti, Benetti, Ajulu, Ph. Nobili, Savilli, Giacomoni, Paoli, Colonna, avocat.

Un maire cléricale en correctionnelle

Encore un maire cléricale que des procédés d'une délicatesse douteuse ont conduit sur les bancs de la correctionnelle.

M. Daniel, ancien membre de la droite du conseil général du Finistère, que l'administration avait élu, il y a quelques mois, révoquer de ses fonctions de maire de Plonéour Lanvern, comparait samedi dernier devant le tribunal de Quimper.

Voici le fait relevé à la charge de ce magistrat aussi cléricale que peu intègre.

Une somme de 400 fr. était inscrite chaque année au budget des dépenses de la commune de Plonéour pour le traitement du secrétaire de la mairie. Le secrétaire était l'instituteur communal, M. Daniel lui faisait signer, chaque trimestre, un mandat en blanc et y inscrivait une somme de 100 fr., sur laquelle il versait 70 fr. seulement entre les mains de l'instituteur. Et cet abus de confiance s'est renouvelé ainsi chaque trimestre, pendant de longues années.

Le maire de Plonéour a été condamné par défaut à trois mois de prison.

Nouvelles d'Algérie

Le préfet d'Alger vient de répartir entre les arrondissements de département, à titre de secours aux victimes de la sécheresse, une somme de 200,000 fr. qui fait l'objet d'une première attribution pour les secours aux colons.

Sur les instances du sous-préfet de Médéah dont les administrés n'ont reçu que 8,990 fr., une somme de 15,000 fr. a été ajoutée au crédit primitif.

M. Lestellier, le nouveau député élu à Alger, vient de donner sa démission de conseiller général pour la 3^e circonscription d'Alger.

Les électeurs seront convoqués prochainement pour pourvoir à son remplacement.

La fièvre jaune au Sénégal

Les derniers avis du Sénégal constatent que la fièvre jaune remonte malheureusement le fleuve et est bien près d'atteindre Bakel.

Parmi les nouvelles victimes on cite M. le capitaine de frégate Martin de Bousong, M. le lieutenant de vaisseau Coste, M. Danereau et Mme Cullard, la femme d'un lieutenant-colonel d'infanterie de marine. Mme Cullard a été victime des soins dévoués qu'elle a cessé de prodiguer aux malades de la coléurie; c'était une femme du monde parfaite et une musicienne de premier ordre.

Jusqu'à ce jour l'épidémie de fièvre jaune a fait 365 victimes au Sénégal et semble menacer Dakar et Gorée qui, jusqu'à ce jour avaient été épargnés par le terrible fléau.

Le travail des enfants

La loi sur le travail des enfants dans les manufactures prescrit de donner l'instruction aux apprentis en dehors des heures d'atelier.

Pour l'exécution de cette disposition, la ville de Paris a fondé un certain nombre d'écoles, dites Demi-Temps, où les enfants reçoivent l'enseignement primaire.

Ces écoles sont aujourd'hui au nombre de soixante-cinq.

Le préfet de police vient de transmettre la liste des présidents et présidentes des commissions locales, instituées dans les divers arrondissements de Paris, afin d'assurer l'application de la loi.

Cet exemple devrait bien être suivi des provinces.

Les bénéfices des curés de paroisse

On assure qu'il est procédé, en ce moment, au relevé de tous les bénéfices qui peuvent avoir les curés de paroisse, déduction faite de ce que prélèvent les conseils de fabrique.

Ce travail doit être envoyé par les préfets à la direction des cultes avant l'ouverture des Chambres.

M. de Lesseps à Venise

M. F. de Lesseps, délégué par le gouvernement français au congrès géographique qui se tient à Venise, a adressé à M. le ministre des affaires étrangères un télégramme dans lequel il informe M. Barthélemy Saint-Hilaire des témoignages de sympathie pour la France, manifestés à l'occasion du congrès.

M. le ministre des affaires étrangères a immédiatement répondu à M. de Lesseps en lui adressant ses sincères félicitations au sujet du nouveau succès qu'il venait de remporter et en lui exprimant la

satisfaction qu'il ressentait en apprenant que cette manifestation sympathique s'était produite en présence de la cour.

En terminant, M. Barthélemy Saint-Hilaire donne à M. de Lesseps l'assurance que les négociations commerciales sont en bonne voie.

Petites nouvelles

Il est inexact que M. Jules Grévy doive revenir à Paris le 25 septembre.

L'époque de son retour est encore incertaine.

Il est inexact que le gouvernement français ait proposé l'établissement d'une commission militaire anglo-française en Egypte.

On annonce que M. Bapst vient de céder à son gendre, M. Patinot, préfet de Seine-et-Marne, la direction du *Journal des Débats*.

M. Bapst tenait cette direction de M. Bertin, son beau père.

Le tribunal correctionnel de Marseille a renvoyé à huitaine le prononcé du jugement sur la faire de la catastrophe du Prado.

Mme Adam a accepté la présidence du comité des dames chargées de l'organisation des ambulances de la presse pour l'armée d'Afrique.

Etranger

Suisse

La catastrophe d'Elm

Berne, 18 septembre. — Des témoins oculaires reviennent d'Elm à Glaris confirmer le fait que la pluie de pierres tombant du Risskopf continue sans interruption, et que des mouvements de terrain se manifestent avec persistance sur la montagne.

La carrière du Plattenberg est complètement convertie par l'éboulement et il ne peut être question de l'ouvrir de nouveau; cependant il sera peut-être possible de tirer parti, pour l'exploitation des ardoises, des énormes blocs tombés du Plattenberg dans la vallée; les techniciens présents ont évalué la surface totale du terrain qui a disparu sous les décombres à 750,000 mètres carrés, et le dommage causé ne peut être évalué à moins d'un million, d'après une estimation préalable.

La suite de la montagne présente une grande analogie avec celle du Felsberg, près Coire.

Angleterre

Meeting de la fédération démocratique

Londres, 18 septembre. — Le meeting de la fédération démocratique composé environ de mille personnes, sur tout d'ouvriers, a voté des résolutions très radicales sur l'abolition de la Chambre des lords et la nationalisation du sol. Plusieurs discours curieux ont été prononcés, principalement par George Mitchell, ouvrier agricole qui a secondé Joseph Arch dans l'organisation des sociétés des « Ouvriers de l'agriculture ».

On a applaudi aussi beaucoup miss Craigan, réellement très éloquent, surtout dans la peinture des souffrances des pauvres ouvriers irlandais. Tous les orateurs demandent un Parlement plus représentatif, l'affranchissement du joug de la noblesse et du clergé, mais répètent qu'ils veulent une réforme et non une révolution violente.

Autriche

L'escadre autrichienne

Vienne, 18 septembre. — L'escadre autrichienne, commandée par l'amiral Wipplinger, est arrivée hier à Alexandrie. La flotte anglaise de Malte est attendue de Constantinople.

De Belgrade on annonce une grande irritation de la population, causée surtout par la misère financière, et les intrigues du parti Ristich contre le ministère actuel et même contre le prince.

Etats-Unis

La santé de M. Garfield

Longbranch, 18 septembre. — La situation s'est sensiblement améliorée. Les nouvelles du président Garfield sont de plus en plus mauvaises.

L'alération du sang est parfaitement constatée. Un dénouement fatal semble imminent; les ministres se sont transportés à Longbranch.

DÉPARTEMENTS

(SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »)

LOIRE

Après les élections

Saint-Etienne, 18 septembre. — M. Fraisse, chefs d'institution à Montaud, nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Quelques personnes croient que je suis un des auteurs des lettres signées Fraisse et Toinon, parues ces jours derniers dans le *Mémorial*.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Je n'en suis rien, et je prie de vouloir bien en informer les personnes qui en ont été l'objet.

M. Fraisse.

Pour mettre fin à cette équivoque je vous prie de vouloir bien annoncer dans votre estimable journal, que je n'ai rien de commun avec M. Fraisse, signataire des lettres sus-désignées.

« Julien FRAISSE, chef d'institution à Montaud. »

On sait que MM. Fraisse et Coinon, auxquels il est fait allusion dans cette lettre, sont les signataires délégués du groupe d'électeurs indépendants qui a pris l'initiative du projet de réunion contradictoire Chavanne-Bertholoz.

Départ du 121^e de ligne

Le 121^e de ligne a quitté notre ville ce matin, se rendant aux grandes manœuvres.

Nous croyons savoir que ce régiment dont le lieutenant-colonel, M. Vinciguerra, commande nos troupes à Sfax, en Tunisie, enverra plusieurs de ses compagnies en Algérie, au retour des dites manœuvres.

Sans domicile

Le nommé Eugène Colas, ouvrier chapelier, sans domicile, voulant s'en faire procurer un, sans doute, s'est fait servir un repas copieux au restaurant Dumas, place Grenette.

Au moment de payer, Colas a déclaré avec désinvolture au maître de cet établissement qu'il ne pouvait payer et que la police se chargerait de ce soin.

Inutile d'ajouter que le domicile désiré par Colas lui a été octroyé séance tenante.

Ascension d'un ballon

M. Landreau (Gustave), l'aéronaute lyonnais bien connu, se propose d'effectuer à St-Etienne, le 25 septembre, une ascension avec le ballon l'Europe qui cube le chiffre énorme de un millions huit cent mille litres.

ISÈRE

Société des Amis des Arts

Grenoble, 18 septembre. — L'assemblée générale des membres de la Société des Amis des Arts, qui devait avoir lieu vendredi dernier, est renvoyée au 9 novembre prochain, à 9 heures du soir.

Aux termes des statuts, la présence du tiers des sociétaires est nécessaire.

Assassinat à St-Pierre-d'Entremont

On n'a pas encore tous les détails sur le crime mystérieux de St-Pierre-d'Entremont. Toutefois, on croit que l'individu assassiné a été surpris au moment où il volait des pommes-de-terre, et qu'ayant voulu faire de la résistance, il aura été assommé par le propriétaire du champ.

Arrestations

Le nommé Guyot François, âgé de 34 ans, né à Croles (Isère), en résidence obligée à Grenoble, a été surpris hier soir, à 10 heures, sous la halle occupée à fouiller les poches du nommé Fr., commissaire, qui s'était endormi sur un banc.

Guyot a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

Scène de sauvagerie

La paisible commune de la Motte-d'Aveillans a été ces jours derniers, le théâtre d'une scène de sauvagerie des plus affreuses.

Un certain nombre de Piémontais, pris de boisson, se querellaient en sortant d'un cabaret, lorsque l'un d'eux voyant passer sur la route deux propriétaires du pays, MM. Bataille père et fils, se précipita sur eux armé d'un couteau et frappa le premier à la cuisse, et le second au côté droit.

Après cet exploit, le meurtrier se précipita sur un autre jeune homme, nommé Baron, et le frappa d'un coup de couteau à l'épaule; le bandit prit alors la fuite, ainsi que ses compagnons.

A 10 heures du soir, la gendarmerie qui avait été prévenue se mit à leur poursuite et parvint à en arrêter quatre qui étaient cachés dans un grenier à foin.

Ces individus ont été le lendemain écroués à la prison de Grenoble.

Quant aux blessés, ils sont en voie de guérison.

DRÔME

Nouvelles militaires

Valence, 18 septembre. — M. le général Brunon, commandant la 56^e brigade d'infanterie, est arrivé hier dans notre ville, où il a passé la journée d'aujourd'hui. Demain, lundi, il ira prendre le commandement de sa brigade à Romans.

M. le général de Miribel, commandant la 28^e division d'infanterie qui exécute les manœuvres d'automne dans notre région, était hier dans nos murs.

Les grandes manœuvres

Romans, 18 septembre. — Après une laborieuse journée de manœuvres, les régiments ayant fait séjour à Romans sont partis le matin pour simuler un premier engagement d'exécution de service d'avant-poste.

La première rencontre a eu lieu entre Tain et Romans.

Nos soldats sont rentrés hier au soir vers cinq heures. Ils ont été immédiatement dirigés dans les cantonnements qui leur étaient assignés.

Malgré la fatigue et les marches forcées de ces derniers jours, on constate que pas un seul n'est resté en retard pour remplir son service. A leur retour un grand nombre de curieux s'étaient portés à l'avenue des routes pour les voir défilé.

Concert sur la place des Cordeliers

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, la musique du 22^e de ligne a, comme la veille, donné un concert sur la place des Cordeliers.

Tous les morceaux ont été très applaudis par la population.

Le soir, à 8 heures, une grande retraite a également été faite par la musique et les clairons de notre armée.

LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

L'événement de cet hiver sera l'achèvement d'une galerie d'essai du tunnel sous-marins entre la France et l'Angleterre.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de projets et de tâtonnements. On travaille bel et bien d'une manière sérieuse, et beaucoup de personnes qui s'étaient rendues à Boulogne pour l'inauguration du monument Sauvage ont pu s'en assurer de visu.

C'est une excursion peu longue et dispendieuse, car il n'y a pas vingt-cinq kilomètres à vol d'oiseau entre la bouche du tunnel et Boulogne-sur-Mer.

Quant aux galeries actuellement en percement, elles doivent avoir du côté français environ 1,800 mètres et de côté anglais 1,500 mètres.

C'est ce travail qui se poursuit en ce moment dans les meilleures conditions possibles.

Lorsqu'il sera achevé, ce sera un peu plus du dixième du tunnel qui se trouvera tracé.

En effet, la longueur de la galerie souterraine doit être exactement de 29 kilomètres 200 mètres. C'est la longueur mesurée au niveau de la marée basse.

Seulement, avec les galeries d'accès du côté anglais et du côté français, il faut compter au moins sur deux kilomètres en plus.

Maintenant, que faut-il pour achever l'œuvre? De l'argent? Les compagnies du Nord de la France et du Sud-Est anglais sauront bien en trouver.

Du temps? Avec les machines dont on dispose, cinq ou six ans seraient suffisants.

Cet hiver, probablement à la fin de novembre ou au commencement de décembre, on pourra examiner les résultats des premières sections entreprises sur le territoire de France et sur celui d'Angleterre.

Les Falsifications

Les falsifications dont les matières commerciales sont l'objet, deviennent chaque jour plus nombreuses. Nous en choisissons seulement quelques exemples, touchant les substances alimentaires, car si nous ne nous bornions pas la série serait interminable, tant est grande l'habileté des falsificateurs, et tant leurs méthodes sont variées, souvent au détriment de la santé publique.

Le lait d'abord, qui est une des nécessités de l'existence à Lyon. Qui peut être bien sûr de boire du lait à Lyon, du vrai lait, à moins de faire traire une vache sous ses yeux? C'est très varié. On peut commencer par enlever la crème et puis ajouter de l'eau. Mais alors la densité du lait diminue et il prend une teinte d'opale légèrement bleuâtre qui ferait reconnaître aisément la fraude. Il faut donc simuler la crème et rendre le liquide plus lourd. Rien de plus simple : on prend de l'amidon ou bien de la dextrine, ou bien encore de la gomme : on peut aussi se servir de blanc d'œuf, voire même de la cervelle. Tout cela n'est pas malsain, évidemment, mais enfin ce n'est plus guère du lait, on en conviendra.

La fraude n'est d'ailleurs pas difficile à reconnaître, mais qui peut s'en donner la peine?

Sur les huiles, les falsifications sont plus difficiles à reconnaître. En général on se contente de mélanger aux huiles de bonne qualité des liquides de qualité inférieure. Aucun procédé chimique connu ne résout d'une manière incontestable la question de déceler ce genre de fraude, ou plutôt de dire au juste en quoi elle consiste. Il en est une cependant assez commune et qui se reconnaît aisément, celle qui consiste à mélanger l'huile d'olive et l'huile d'œillette. Si on remplit à moitié un tube de verre de ce mélange et qu'on agite vivement, les bulles d'air s'introduisent dans le liquide; on s'arrête: si l'huile d'olive est pure, les bulles ne persistent pas; si l'y a mélange les bulles forment comme un chapelet et persistent plus ou moins longtemps.

Les procédés chimiques permettent de reconnaître les principales falsifications du chocolat, consistant dans l'addition de fécule, de farine, de dextrine. Si encore on ne mettait pas autre chose dans le chocolat! Mais on y a trouvé du minium, de l'ocre, et pour remplacer le beurre du cacao, de la graisse de veau! C'est qu'effectivement en prenant du mauvais cacao, un peu de farine de pomme de terre et de sucre, et un peu de suif, on peut fabriquer une chose sans nom, qui a le goût du chocolat pour des palais peu délicats.

Quant au café, nous trouvons dans la série nombreuse des falsifications dont il est l'objet : la sciure de bois d'acajou, le foie de cheval cuit au four, les glands, sans compter la fameuse chicorée. Il est vrai que la chicorée est facile à distinguer du café, et voici comment : On moule un peu de café vrai ou fictif, et on jette un peu de la poudre à la surface d'un verre d'eau; le vrai café n'absorbe l'eau que lentement et surnage. S'il y a de la chicorée, celle-ci absorbe de l'eau rapidement et tombe au fond.

Il en est même pour les liquides. En prenant un peu d'alcool de vin et beaucoup d'autres alcools de qualité inférieure, on peut faire quelque chose qui ressemble à la vraie eau-de-vie. Pour donner du bouquet, on ajoute un peu d'éther aromatique, ou autres ingrédients de ce genre. Quant à la coloration, on l'obtient avec du poivre, de l'extract de gingembre, etc.

Laissons de côté le vin, sujet douloureux pour le Lyonnais qui n'a pas de bonnes rentes; mais même ceux qui en ont ne sont pas à l'abri de la falsification. Combien de fois leur arrive-t-il de boire un mélange de cidre et d'eau-de-vie avec une certaine gomme, pour du vin de Porto, et avec un peu d'éther azotique, pour du vieux vin du Rhin!

Mais le triomphe de la falsification consiste peut-être dans la fabrication de la bière. On y remplace, en effet, le houblon par de la gentiane, de la jusquiame, de la belladone, du buis, de la chicorée, du fiel de bœuf, etc.; on colore avec l'acide picrique; on donne à l'horrible mélange de la consistance en y faisant cuire des dépoilles de cheval, de veau et de mouton.

Voilà un tableau qui, à coup sûr, est peu rassurant pour les petites bourses, et l'on peut dire que le problème consistant à assurer à ceux qui gagnent juste de quoi vivre eux et leurs familles, une alimentation aussi stricte qu'on voudra, mais véritablement saine, est un des plus difficiles problèmes scientifiques et sociaux de l'époque.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi 19 septembre, 262^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 43; coucher, 6 h. 04. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). Entrée des troupes italiennes à Rome.

Le ministère des finances publie l'avis suivant à l'adresse des officiers retraités de l'armée de terre, en exécution de la nouvelle loi sur les pensions de retraite :

Les officiers de l'armée de terre, retraités par application des lois antérieures à celle du 22 août 1878, sont in-

formés qu'à partir du 1^{er} octobre prochain ils pourront réclamer au ministère des finances (caisse centrale), à Paris, et auprès des trésoriers-payeurs généraux et receveurs particuliers, dans les départements, le paiement des arrérages échus, du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 1881, sur le supplément de pension qui leur a été attribué par la loi du 21 août 1881.

Le paiement leur en sera fait sur la production de leur titre de pension et d'un certificat de vie notarié, constatant qu'ils jouissent ou ne jouissent pas d'un traitement civil quelconque, payé des fonds de l'Etat, des départements et des communes, et qu'ils sont ou ne sont pas titulaires d'un bureau de tabac.

Ceux des pensionnaires qui ne se présenteront qu'à l'échéance du 1^{er} décembre prochain n'auront à produire, pour le paiement de la pension principale et du supplément, qu'un seul certificat de vie contenant la mention spécifiée ci-dessus.

Les suppléments de pensions ne devant être acquittés que sous la déduction des subventions payées sur l'exercice 1881 par la grande chancellerie de la Légion d'honneur et par le ministre de la guerre, les officiers retraités par application des lois antérieures à celle du 25 juin 1881 devront remettre au comptable chargé du paiement, le titre qui leur a été délivré par la grande chancellerie.

Ceux des officiers pensionnés, en vertu de la loi du 25 juin 1881, qui n'auraient pas reçu, en 1881, de subvention du ministre de la guerre, devront en justifier au même comptable, au moyen d'un certificat qui leur sera délivré, sur leur demande, par le ministre de la guerre (bureau des pensions et secours).

Un budget que nous ne trouverons jamais trop chargé, c'est celui de l'instruction publique, à condition, cela va sans dire, que l'argent ne soit pas gaspillé.

Pour 1882, ce budget s'élèvera à la somme de 106 millions, chiffres ronds.

Où est le temps, pas encore très loin de nous, où il n'était que de 16 millions.

L'instruction primaire figure au budget des dépenses pour la somme de 42 millions.

L'une des principales améliorations qui vont être réalisées portera sur les écoles maternelles et les salles d'asile.

De nouveaux règlements ont été élaborés et l'on ne retrouvera plus dans l'enseignement ces méthodes cléricales dont nous avons si souvent signalé les sottises et les dangers.

Voici les principaux points du nouveau règlement de ces écoles où les enfants seront admis de deux ans à sept ans.

L'enseignement comprendra : l'éducation morale, la connaissance des objets usuels, les éléments de la lecture, de l'écriture, du dessin, de la géographie, de l'histoire naturelle, des exercices manuels, et enfin des mouvements gymnastiques gradués.

Ces écoles seront exclusivement tenues par des femmes. Les directrices devront avoir au moins vingt et un ans, et être munies du certificat d'aptitude.

L'inspection de ces écoles sera exercée par les inspectrices départementales et par des inspectrices générales nommées par le ministre et devant être pourvues du brevet supérieur.

Hier matin, à sept heures trente-cinq, sont partis à destination de Marseille 98 hommes du 35^e de ligne venant de Cherbourg et conduits par un officier.

Ces hommes étaient arrivés à Lyon la veille.

Un détachement du 125^e de ligne est également arrivé le matin à Perrache et est reparti dans la soirée pour Marseille.

Accident de chemin de fer

Un fatal accident est arrivé hier matin, à 3 heures à la gare de Badan, et a coûté la vie à un employé en qualité de wagonier à la compagnie P.-L.-M.

Ce malheureux, nommé Antoine Bohé, âgé de 23 ans, venait de descendre de son train qui devait s'arrêter quelques minutes; il voulut traverser la voie, mais les talons de ses bottes s'étant engagés dans une rainure formée par les rails, il tomba et avant qu'il ait pu se relever, un train qui venait à toute vapeur en sens contraire, lui broya affreusement les deux jambes.

Relevé aussitôt par des employés, il expira trois heures après l'accident.

Procès verbal a été dressé.

M. Arthur Bouton, ouvrier couvreur, âgé de 29 ans, demeurant chemin de Gerlaud, travaillait hier matin à réparer la toiture des hangars du parc d'artillerie à la Mouche. Quand il voulut descendre l'échelle, sur laquelle il posa le pied, glissa le long du mur et Bouton fut précipité sur le sol d'une hauteur de plus de 6 mètres.

Dans sa chute, il s'est fait plusieurs contusions et a eu le pied gauche foulé. Il a été reconduit à son domicile par les soins de son patron, M. François, maître couvreur, rue Cuvier.

Un individu nommé Charles P..., sujet italien, âgé de 26 ans, ajusteur aux ateliers de la Buire, demeurant rue du Port-Colombier, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol commis sur deux petites filles âgées de 6 et 8 ans.

Les victimes de la lubricité de ce misérable, qui habitent avec leurs parents, grande-rue de la Guillotière, sont sérieusement malades.

Un petit garçon de 5 ans, Marius Gross, qui s'amusa avec des allumettes, a mis le feu à un sac de copeaux, placé dans une petite cabane, adossée au mur de la brasserie, située cours Vitton 5.

Ce ne fut qu'après que les voisins eurent éteint le feu avec quelques seaux d'eau, que l'on trouva le pauvre petit, blotti dans un coin, et à moitié suffoqué par la fumée. Les flammes avaient malheureusement atteint ses vêtements, et il avait la figure, les bras et les jambes couverts de profondes brûlures.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Peillon, il a été transporté à l'hospice de la Charité.

Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

A la suite d'une scène conjugale, le nommé Claude C..., âgé de 40 ans, teinturier, rue Bouteille, poursuivait sa femme, un revolver à la main, et menaçait de la tuer.

Ce mari peu commode fut arrêté par les gardiens de la paix et conduit devant le commissaire de police. Là, il montra que son arme n'était pas chargée, et fut mis en liberté provisoire.

Le revolver a été saisi et déposé au parquet.

Le nommé François L..., âgé de 21 ans, sans domicile, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol d'une montre en or.

Cet individu a opposé la plus vive résistance à l'agent qui le conduisait au Palais de Justice; ce dernier n'a pu en venir à bout qu'en appelant à son aide des gardiens de la paix.

M. Laurent Neyret, demeurant cours de Broches, 190, nourrit dans sa basse-cour une légion de coqs et de poules superbes.

Quelle ne fut pas sa surprise, en trouvant hier matin, le poulailleur dévasté, et jonché des cadavres de ses élèves chéris.

Les auteurs de ces assassinats sont inconnus.

M. Anthelme Gay est un cocher de fiacre de la Compagnie lyonnaise, qui, après avoir roulé pendant 10 heures un voyageur dans sa voiture, a fini par être, à son tour, roulé par lui.

Son féroce client, un nommé Antoine B..., n'a pu acquiescer le prix de ses courses interminables et, a été écroué à la Permanence.

Maigre consolation pour l'infortuné cocher.

Le nommé Auguste V..., domestique rue de Turonne, 3, n'attend pas pour mal faire le nombre des années.

A peine âgé de 15 ans, il a su déjà fabriquer un faux billet de 40 francs, au nom de sa patronne, et l'a fait escompter à une amie de cette dernière.

V... ira probablement mûrir son talent précoce dans une maison de correction.

Un incendie s'est déclaré, hier soir, à 7 heures, dans le magasin de mercerie, tenu par Mlle Morel Grande-Côte, 21.

Quoiqu'il ait été rapidement éteint, la plus grande partie des marchandises exposées en montre n'en a pas moins été la proie des flammes.

Les dégâts sont évalués à environ 500 fr. et couverts par une assurance.

Les causes du sinistre sont purement accidentelles.

Un autre incendie a eu lieu chez M. Bocard, ébéniste, montée du Gourguillon, 5, à 11 heures 1/2 du soir.

Deux gardiens de la paix, aidés par un pompier, ont enfoncé les portes et s'en sont rapidement rendus maîtres.

Les dégâts sont de peu d'importance.

Ecoles municipales supérieures de Lyon

(2^e ARRONDISSEMENT DE LYON)

A partir d'aujourd'hui, 19 septembre, les inscriptions seront reçues de 10 h. à midi.

Pour l'école supérieure des garçons, au local de l'école rue Adélaïde-Perrin, 13;

Pour l'école supérieure de filles, rue d'Auvergne, 8.

N.B. — Les fournitures sont données gratuitement par la ville.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — Les troupes du Grand-Théâtre et des Célestins sont aujourd'hui entièrement constituées. Le tableau de la troupe de la troupe du Grand-Théâtre paraîtra mardi ou mercredi.

MARCHES DE LYON

Lyon, 18 septembre.

Grains

On a payé :
Bles du Dauphiné, 30, » à 30,25.
Bles du Dauphiné ordinaires, 29 50 à 29,75.
Bles du Bourbonnais, 31,75 à 32, ».
Avoines du Dauphiné, 1^{re} choix, 23,50 à ».
Avoines ordinaires, 20, » à 20,25.
Avoines de Bourgogne, 18,75 à 19, ».
Sorghes 20, » à 20,50.
Sarrasins 21,50 à 22, ».
Mais 17, » à 17,50.
Orges du rayon 1^{er} choix, 21 à 21 50.
Orges du rayon ordinaire, 20, » à 21.

Farines et Sons

On a payé :
Marques supérieures 57 50 à 60, ».
Farines de commerce, 1^{re} 56, » à 57, ».
Farines — rondes 51, » à 54, ».
Farines de boulangerie 1^{re} 59, » à 59,50.
Farines rondes sur blé 55, » à 56, ».
Farines rondes ordinaires 53, » à 55, ».
Sons de blé blancs 10,75 à 10,50.
Gros sons de blé tendre 15, » à 15,25.
Recoupes de blé tendre 13,50 à 14, ».
Fleurages blancs 16, » à 16,50.
— bis 14, » à 15, ».

Pailles et Fourrages

On a payé :
Paille de froment, 5, » à 5, ».
— seigle, 5, » à 5,25.
— d'avoine, 6, » à 6, ».
Foin du pays, 13,50 à 13, ».
Foin de Bourgogne, 16,50 à 17, ».
Luzerne 13,50 à 14, ».
Espargettes et trèfles, 12, » à 13,50.

Bestiaux

Marché de Lyon (Vaise)

Jeudi, 15 septembre. — 4.397 moutons ont été amenés, sur nombre seulement 3,774 ont été vendus dans les prix extrêmes de 75 à 100 fr. les 50 kilos, poids mort, octroi non compris. Vente bonne.

Vendredi, 16 septembre. — 1.136 veaux étaient à la vente, tous ont été vendus, de 50 à 55 fr. les 50 kilos, poids vif, octroi compris, vente bonne.

Le même jour 556 bœufs étaient sur le marché; 423 ont trouvé acquéreurs de 65 à 77 francs le quintal, poids mort, octroi non compris. Vente mauvaise.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 17 septembre.

La fin de la semaine est des plus satisfaisantes. Encouragé par l'abondance des capitaux sans emploi, par la modération des conditions du report, le marché affirme ses bonnes dispositions et pousse la généralité des fonds publics à un niveau très supérieur à la clôture précédente.

Le mouvement est conduit par le 5 0/0 qui s'avance à 119 60. Il était hier, à pareille heure, à 115 90. Bien inspirés sont ceux qui auront su profiter des bas cours.

Les Consolidés sont en hausse de 1/8 à 99 3/8. Le 5 0/0 italien monte à 80 25, le Turc à 17 40.

Les tendances de plus en plus énergiques du groupe ottoman déterminent un grand courant d'achat sur les actions des établissements qui s'occupent de la défense des porteurs de fonds turcs.

La Banque d'escompte est demandée dès l'ouverture à 850 et paraît devoir prendre une plus grande avance, conformément aux indications que nous avons formulées antérieurement.

La Société générale monte à 810; la Banque de Paris est à 1,275.

Il n'y a pas de témérité à prévoir un mouvement analogue sur la Banque hypothécaire demandée à 675.

Le Crédit général français est demandé avec une excellente tendance à 830 fr. On recherche l'action de la Banque de prêts à l'industrie à 625. Les actions de la Banque transatlantique sont toujours demandées; l'admission de ces valeurs à la cote officielle est très prochaine.

Nombreuses transactions sur les actions du Crédit de France à 785.

Le marché du Lyon, du Midi et des Chemins étrangers est toujours très large.

